

## AVENANT N° 7 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

**- le MINISTERE DES SPORTS**

Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE  
Désigné ci-après par le ministère

Et

**- la FEDERATION FRANÇAISE DE TAEKWONDO**

Représentée par son président, Monsieur Denis ODJO  
Désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 40066033800023

**Article 1 :**

La subvention prévue pour **2017** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **20 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Structuration fédérale (5 000 €)
- Collectif SENIOR (7 500 €)
- Collectif RELEVE (7 500 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 926 237 €.

**Article 2 :**

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

**Article 3 :**

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

**10 AOUT 2017**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE TAEKWONDO

LA DIRECTRICE DES SPORTS

Pour la directrice des sports  
L'adjointe à la directrice des sports,  
Chef de service



WISE LE 28/07/17 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 21.01284251

Nathalie CUVILLIER

FEDERATION FRANCAISE DE  
**TAEKWONDO**  
ET DISCIPLINES ASSOCIEES  
25 RUE ST-ANTOINE - 69003 LYON - WWW.FFTDA.FR  
tel 04 37 56 14 14 - FAX 04 37 56 14 15

FFTDA / Direction des Sports / DSMF / DSA1

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Favoriser le développement de nouvelles pratiques et l'accès à la pratique de nouveaux publics.</b>	8 000 €	6 500 €	6 500 €	1 500 €
<b>Action 1</b>				
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	8 000 €	6 500 €	6 500 €	1 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
<b>Structurer l'ensemble des interrégions de la fédération pour en faire des relais actifs et performants de la mise en œuvre de la politique fédérale (mutualisation des ligues)</b>	3 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
<b>378 090 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>358 090 €</b>	
<b>Action 1</b>	<b>378 090 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>358 090 €</b>
Promotion des pratiques sportives pour tous	378 090 €	20 000 €	20 000 €	358 090 €
<b>Renforcer la structuration territoriale de la fédération par l'interrégionalisation afin d'harmoniser et coordonner les exigences techniques, pédagogiques et réglementaires</b>	199 492 €	90 000 €	78 500 €	120 992 €
<b>Action 1</b>				
Structuration fédérale	199 492 €	90 000 €	78 500 €	120 992 €
<b>Donner à la FFTDA un rôle dans le développement international.</b>	30 000 €		0 €	30 000 €
<b>Action 1</b>				
Programmes d'échanges internationaux	30 000 €		0 €	30 000 €
<b>Préparer les collectifs pour participer et obtenir des résultats aux compétitions internationales</b>	888 542 €	614 000 €	614 000 €	274 542 €
<b>Action 2</b>				
Aides personnalisées (AP)	888 542 €	614 000 €	614 000 €	274 542 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	150 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	241 000 €	60 000 €	60 000 €	181 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	444 400 €	379 000 €	379 000 €	65 400 €
Rendre efficient le PES (Parcours d'excellence sportive)	53 142 €	25 000 €	25 000 €	28 142 €
<b>505 650 €</b>	<b>379 000 €</b>	<b>245 000 €</b>	<b>260 650 €</b>	
<b>Action 2</b>				
Parcours de l'excellence sportive (PES)	505 650 €	379 000 €	245 000 €	260 650 €
<b>Sport et santé: prévention par le sport et protection des sportifs</b>	95 300 €	63 500 €	27 237 €	68 063 €
<b>Action 3</b>				
Accompagnement sanitaire préventif	95 300 €	63 500 €	27 237 €	68 063 €
Prévention dopage	27 000 €	10 000 €	10 000 €	17 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	3 800 €	2 000 €	0 €	3 800 €
Promotion des APS comme facteur de santé	37 500 €	31 500 €	17 237 €	20 263 €
<b>Accompagnement de l'emploi, professionnalisation et formation</b>	27 000 €	20 000 €	0 €	27 000 €
<b>Action 4</b>				
Formations fédérales	251 228 €	70 000 €	70 000 €	181 228 €
Professionnalisation de l'activité	81 848 €	25 000 €	25 000 €	56 848 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>	169 380 €	45 000 €	45 000 €	124 380 €
<b>Action 2</b>				
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	15 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	15 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	7 500 €	7 500 €	7 500 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	7 500 €	7 500 €	7 500 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 371 302 €</b>	<b>1 258 000 €</b>	<b>1 076 237 €</b>	<b>1 295 065 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

150 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

926 237 €

D.10



BNP PARIBAS

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation

Code Banque		Code Guichet		Numéro de compte		Clé RIB	
30004		00927		90001423660		47	

BNPPARB MEYZIEU (00927)

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 3000 4088 2700 0014 2366 047

BIC (Bank Identification Code) : ENPAPRPPVBE

FEDERATION FRANÇAISE

DE TAELKWONDO

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).  
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé